



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 24 00055

Date de dépôt : 18/09/2024

Demandeur : Madame BENIAES Ameline et

Monsieur BOTTINO VIZZOTTO STEPHANI Vinicius

Pour : Aménagement garage en habitation

Adresse du terrain : 8 RUE DES ECOLES

à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/071
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 18/09/2024 par Madame BENIAES Ameline et Monsieur BOTTINO VIZZOTTO STEPHANI Vinicius demeurant 8 rue des Ecoles à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 18/09/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'aménagement garage en habitation ;
- sur un terrain situé 8 RUE DES ECOLES à POMMEUSE (77515) ;
- pour une surface de plancher créée de 22,00 m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU les pièces complémentaires déposées en date du 22/10/2024 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

NOTA : Le pétitionnaire sera redevable de la taxe d'aménagement : part communale, départementale et régionale

Fait à POMMEUSE, le 06 novembre 2024

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.